

CIRCULAIRE N°2

Inscription au projet Musical du Pôle ACJ BFC – 10, 11 octobre et 14, 15 novembre 2026

Cette circulaire est envoyée à tous les choristes du Pôle BFC adhérents en 2025-2026. Elle contient des informations importantes, merci de la lire jusqu'au bout.

Formulaire

Les inscriptions se font **exclusivement** par le formulaire accessible par le lien :

<https://forms.gle/s4s7cYSEkh9K95Y5A>

N'oubliez pas de valider vos choix à la fin du formulaire. Après vérification et règlement, nous vous enverrons une confirmation d'inscription.

En cas de difficulté d'accès internet ou autre, vous pouvez demander de l'aide auprès de votre entourage, ou envoyer un mail à la personne contact : Sylvie DENCOURT (s.dencourt@gmail.com)

En cas de doute ou d'erreur, **ne refaites pas votre inscription**, mais envoyez un message à la personne contact (s.dencourt@gmail.com).

Nous vous rappelons que seules les personnes adhérentes à A Cœur Joie peuvent participer à ce projet. Si une personne non adhérente à A Cœur Joie vous demande les modalités d'inscription, merci de ne pas lui fournir le formulaire, mais de la rediriger vers l'adresse du pôle (bfc@choralies.org).

Date limite d'inscription : 20 juin 2026

Modalités de paiement : votre inscription ne sera validée qu'à la réception de votre paiement.

- Si vous faites partie d'une chorale, payez à votre chorale dès votre inscription. Le (la) trésorier(ère) fera un virement global au Pôle après réception de tous les paiements.
- Si vous êtes indépendant(e), payez directement au Pôle, de préférence par virement (précisez vos nom, prénom et « Projet Automne 26 »). Le RIB et l'adresse de la trésorière du Pôle sont indiqués dans le formulaire.

Date limite de paiement : 20 juin 2026

Rappel des tarifs (valables pour l'ensemble du projet)

- Tarif de base : **160€** (inclus tous les frais pédagogiques, ainsi que les 4 repas de midi des 2 week-ends).
- Option hébergement :
 - Chambre partagée : supplément de 40€, tarif : **200€**
 - Chambre individuelle : supplément de 80€, tarif : **240€**

Annulation de l'inscription pour raison impérative : 25% de la somme sera retenue, le remboursement ne s'effectuera que sur présentation d'un justificatif (**avant le 10 septembre 2026**). Merci de prévenir le plus tôt possible.

Adhésion 2026/2027 : Elle sera à régler ultérieurement (A partir du 1^{er} septembre 2026).

Partitions : Merci de signaler dans le formulaire, si vous avez déjà certaines **partitions originales** du programme. Il est impératif de nous en aviser et de les apporter lors des répétitions et concerts.

Au plaisir de vous retrouver pour ce projet exceptionnel !

Sylvie MEYER, Présidente
Et le CA/CM du pôle,